

Fiche action	22.1	Accompagnement du Plan Climat Energie Territorial
Dispositif		CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES
Contrat	DV1A	Bassin de Bourg-en-Bresse
Axe	2	Valoriser notre cadre de vie en préservant nos ressources environnementales
Objectif	22	Une politique de lutte contre le changement climatique

Contexte :

Le Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite relever le défi du facteur 4, soit diviser par 4 ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2050. Pour ce faire, le territoire s'engage dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). L'une des particularités de ce PCET est qu'il intègre dès sa phase d'élaboration une réflexion à deux échelles : niveau Macro (Bassin de Bourg-en-Bresse) et niveau Micro (intercommunalités, communes). Ceci permettra l'émergence d'un seul et même PCET dont le plan d'actions veillera à réduire les émissions au plus près de leurs productions.

Ainsi, le Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à construire collectivement un projet de territoire ambitieux et fédérateur.

Voici quelques axes de travail qui devront être étoffés et complétés tout au long de la démarche :

AMENAGEMENT, URBANISME ET HABITAT DURABLE

Il s'agit de se donner les moyens de maîtriser l'étalement urbain en axant sur la densification de l'urbanisation et la préservation du foncier agricole et naturel, tout en s'assurant que l'impact du changement climatique soit intégré aux projets d'aménagement et aux documents d'urbanisme. Enfin, il convient également de développer la culture du « durable » appliquée à l'aménagement, l'urbanisme, l'habitat et les transports.

VERS DES MODES DE TRANSPORTS DURABLES

Les transports sont facteurs de fortes émissions de GES et notamment les véhicules individuels. Pour concurrencer le véhicule individuel, il faut rendre attractif les transports en commun et les modes doux. (cf fiches action 22.2 et 34.2 du CDDRA).

ACHAT ET CONSOMMATION DURABLES

Des messages simples doivent être portés auprès des consommateurs : privilégier les produits locaux, de saison et peu gourmand en emballage. Les fiches actions 35.1 et 35.2 du CDDRA visent entre autre à valoriser les produits de qualité et la diversité des productions fermières, mais aussi à diffuser la notion d'agriculture durable.

INFORMATION ET SENSIBILISATION DE TOUS

Il est primordial de sensibiliser tous les publics au changement climatique, de mettre en valeur les actions initiées par le territoire et de faire connaître le PCET du Bassin de Bourg-en-Bresse.

FAIRE VIVRE ET AMPLIFIER LE PCET

Un PCET doit être évolutif. Au-delà des moyens que le territoire doit mettre en œuvre pour le faire vivre, il convient de s'interroger sans cesse sur les évolutions possibles et les moyens qu'on peut lui consacrer. C'est pourquoi le Bassin envisage d'initier des études complémentaires et de réserver une enveloppe spéciale permettant des investissements innovants.

Description :

Cette action vise à agir sur :

L'AMENAGEMENT, L'URBANISME ET L'HABITAT DURABLE

- Faire vivre la charte « aménagement, urbanisme et habitat durable » (dont une publication attrayante et une

ouverture au grand public),

- Encourager les Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) : accompagner la réalisation des aménagements d'espaces extérieurs préconisés par l'AEU, initier 6 autres AEU et des AEU/ PLU sur les pôles structurants...

- Soutenir les investissements sur les espaces publics préconisés à la suite des AEU,

L'aide permettra d'accompagner 7 projets au minimum. Elle sera calculée sur la base de 20% d'une dépense subventionnable maximale de 100 000 € par projet. Seront éligibles les travaux relatifs aux espaces collectifs (aspects paysagers, modes doux, place commune, abord d'immeubles, gestion de l'eau...). Cette aide est complémentaire des aides de droit commun de la Région intervenant principalement sur l'habitat social.

- Animer le réseau des acteurs (rencontres, visites, publications, site internet...),

- Recourir au conseil énergétique en vue de la réhabilitation des logements locatifs communaux,

- Inciter à la réhabilitation des logements locatifs communaux (action pouvant être basculée à terme dans le droit commun en fonction de ses évolutions).

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DE TOUS

- Communiquer: tracts, plaquettes- lettre d'information- journal thématiques ou transversales, campagne d'affichage, multimédia, audiovisuel : radio, vidéos, web...

- Donner des éléments de repères et de compréhension: organisation de cycles de formation des élus, des membres du CLD, des agents territoriaux...

- Tester des outils innovants sur la problématique des déchets (public visé: enfants),

- Organiser des événementiels- manifestations : organisation de rencontres- débats sur des sujets de société liés au changement climatique et au développement durable (à l'image des Rencontres du développement durable de Cap 3B).

FAIRE VIVRE ET AMPLIFIER LE PCET

- Porter des études complémentaires thématiques (déplacements, consommation foncière, autres thématiques en lien avec le PCET) et prospectives,

- Faire émerger des investissements innovants.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Ensemble du Bassin de Bourg-en-Bresse

Bénéficiaire : Collectivités locales, CAUE, Hélianthe, bailleurs sociaux,...

Responsable local du projet : Adeline BRUNET

Actiparc

68 av de parme

01 000 BOURG EN BRESSE

04 74 47 25 11

Partenaires associés : SCOT BBR, ADEME, Hélianthe, CAUE, ALTEC, CL, ...

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Investissements locatif communal et AEU	INV	1.275.000	975.000	
Animation- ingénierie- conseil- AMO	FCT	340.000	340.000	
Investissement projets innovants	INV	334.000	334.000	
Supports sensibilisation et information	FCT	157.000	157.000	
Etudes- Analyses- Prospective	FCT	151.000	151.000	
Total des dépenses	INV	1.609.000	1.309.000	
Total des dépenses	FCT	648.000	648.000	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		1.957.000	555.500	28%
Total des subventions			555.500	
Auto-financement			1.701.500	75%
Total des recettes			2.257.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 71%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :
2010-2015

Suivi et évaluation :

taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Observations :

Actions 22.2,34.2, 35.1, 35.2 et 36.1 du CDDRA contribuent au PCET.

Un règlement d'attribution devra être rédigé avant l'activation de la ligne investissement projets innovants.